

PROCES-VERBAL
SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Type de session : Session Ordinaire	Mode : Présentiel et distanciel
Date : 23 au 25 juin 2021	Lieu : Hôtel Orchidée, Libreville
Début : 10 heures	Fin : 16 heures

Du 23 au 25 juin 2021, s'est tenue, en présentiel et en distanciel, une session ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

L'ordre du jour qui a été approuvé, sans amendement, par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

- 1- Introduction ;
- 2- Rétrospective des travaux depuis le 03 mai 2021 ;
- 3- Chronogramme des travaux de la session ;
 - Organigramme ;
 - Textes de structuration ;
 - Budget ;
 - Plan de travail.
- 4- Divers.

Les listes des participants aux trois (03) jours de session sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

1- Introduction

Dans son propos liminaire, la Présidente de l'ITIE Gabon a rappelé les enjeux et les attentes à l'issue de cette deuxième session ordinaire du GMP. Elle a rappelé les exigences propres à chaque collège du GMP, conformément à la Norme 2019 (Exigences 1.1 à 1.5) et indiqué les attentes d'Oslo en la matière.

La Présidente a informé aux membres du GMP que les textes de structuration qui seront soumis à l'assemblée pour approbation, feront l'objet d'une transmission au Ministre de tutelle pour signature, au plus tard le 02 juillet 2021.

Par ailleurs, la Présidente a tenu à remercier tous les membres du GMP ayant pris part aux travaux notamment, ceux en présentiel malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19 et ceux en distanciel.



2- Rétrospective des travaux depuis le 03 mai 2021

La Présidente a présenté une rétrospective succincte des actions menées depuis la session ordinaire du 03 mai 2021, à savoir :

- le début des travaux de la Cellule Restreinte du GMP, le 21 mai 2021 ;
- le lancement de l'appel à candidature pour le recrutement du STP, le 28 mai 2021 ;
- l'attribution d'un appartement pouvant abriter le siège de l'ITIE Gabon, le 02 juin 2021.

a) Cellule Restreinte du GMP

Les travaux se sont déroulés en quatre (04) séances dont l'objectif était de plancher sur les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement du Secrétaire Technique Permanent (STP), l'organigramme de l'ITIE Gabon et le plan de travail (Cf. les trois comptes rendus des séances de travail des 21 et 26 mai et celles des 03 et 04 juin 2021 distribués lors des travaux de la session ordinaire).

Les membres de la Cellule Restreinte ont validé les TDR cités supra qui ont fait l'objet de publication dans les médias les 28 mai et 02 juin 2021.

Un travail préparatoire a été effectué sur le projet d'organigramme de l'ITIE afin de le présenter à l'ensemble des membres du GMP au cours d'une session ordinaire. Ledit projet d'organigramme a été discuté et modifié par les membres de la Cellule Restreinte. L'opportunité de chaque poste a été précisée et clarifiée.

Enfin, chaque collègue a proposé des actions à inclure dans le projet de plan travail de l'ITIE Gabon. Ledit projet a ensuite été transmis à Oslo pour amendements éventuels, le 07 juin 2021.

b) Lancement de l'appel à candidature pour le recrutement du STP

L'appel à candidature pour le recrutement du STP a été lancé le 28 mai 2021 et clos le 11 juin 2021.

La consigne avait été donnée dans l'appel à candidature que les dossiers physiques devaient être déposés au Ministère de l'Economie et de la Relance (Tutelle de l'ITIE Gabon) et une version électronique dudit dossier devait être envoyée par mail accompagné de l'accusé de réception du dépôt physique du dossier.

Au terme de la phase de réception des dossiers, quinze (15) dossiers physiques ont été reçus et vingt-trois (23) en version électronique.

Cependant, les dossiers physiques ont été décachetés par les services du Ministère de l'Economie et de la Relance, en l'absence des membres désignés par le GMP afin de procéder à ce dépouillement. Par conséquent, après consultation des membres du GMP, au cours de cette session ordinaire, il a été décidé du rejet des dossiers de candidature physique et de procéder au dépouillement des dossiers numériques.

c) Siège de l'ITIE Gabon

Par le biais de Monsieur le Ministre du Budget et des Comptes Publics, la Direction Générale du Patrimoine a transmis « une autorisation d'occuper » qui matérialise la mise à disposition des locaux

à l'ITIE Gabon. En l'état actuel, ces locaux situés au quartier « batterie IV » ne peuvent pas accueillir le personnel, ils nécessitent des travaux d'aménagement. Cette question sera réglée après l'obtention d'une ligne budgétaire dédiée.

3- Chronogramme des travaux de la session

Cette session ordinaire prévue sur trois jours sera l'occasion pour le GMP de travailler et valider plusieurs documents nécessaires au fonctionnement de l'ITIE Gabon et au dépôt de candidature.

a) Projet d'organigramme de l'ITIE Gabon

Le projet d'organigramme qui a été examiné et réaménagé lors des travaux de la Cellule Restreinte a été présenté aux membres du GMP pour discussion.

La Présidente a tenu à préciser que les membres du Secrétariat Technique Permanent n'appartiennent à aucun collège ; le Secrétariat Technique Permanent devant être indépendant du GMP, conformément aux recommandations d'Oslo.

Après d'âpres échanges, les membres du GMP ont adopté le projet d'organigramme de l'ITIE Gabon, joint au présent procès-verbal.

Il convient de préciser qu'en vue du recrutement du staff du Secrétariat Technique Permanent, Monsieur Petit Lambert OVONO, membre du GMP, s'est proposé d'élaborer des projets de fiches de postes de chaque profil qui seront soumises à la commission ad hoc qui sera mise en place. Cette proposition a reçu l'approbation du GMP.

b) Textes de structuration

Le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du GI-ITIE Gabon doit servir de base à l'élaboration des différents textes de structuration (statuts, règlement intérieur, arrêtés).

Monsieur Serge Bertrand ABESSOLO, Conseiller Juridique du Ministère de l'Economie, a spécifié aux membres du GMP qu'en ce qui concerne les textes de structuration, le fond devrait être discuté au cours de cette session et qu'au niveau de la tutelle, elle se limitera à des travaux de légistique (mise en forme et réécriture juridique) avant signatures desdits textes.

Le GMP a décidé que les statuts et le règlement intérieur soient parafés par l'ensemble des membres présents afin que tous se reconnaissent et soient solidaires du travail qui a été fait au cours de la session ordinaire.

Monsieur Michel TSAMBA, membre du collège de l'Administration Publique, a porté des réserves sur les dispositions relatives aux signataires des arrêtés portant sur la rémunération et avantages divers des membres du GMP et du personnel de l'ITIE Gabon. Il a regretté l'absence du Ministre du Budget pour le contreseing desdits arrêtés.

• Projet des statuts

Les membres du GMP ont passé en revue, l'ensemble des contributions des collèges visant à enrichir le projet des statuts proposé par la Permanence ITIE Gabon. Il s'en est suivi une lecture, article par article du document avec des commentaires et modifications séance tenante.

Après de nombreuses heures d'échanges, un projet des statuts a été adopté par l'ensemble des participants et sera transmis à Oslo pour avis. Il convient de préciser que l'examen du projet des statuts s'est étendu sur deux jours.

Le projet de statuts adopté par les membres du GMP se structure ainsi qu'il suit :

- Chapitre Premier : Des dispositions générales
- Chapitre II : Du Groupe Multipartite
- Chapitre III : Du Secrétariat Technique Permanent
- Chapitre IV : De la rémunération, des indemnités et avantages divers
- Chapitre V : Du budget
- Chapitre VI : Des dispositions Finales

Toutefois, Monsieur Michel TSAMBA, membre du collège de l'Administration Publique, a émis une réserve sur le fait que le projet des statuts n'ait pas consacré le **principe de la délégation permanente de l'ordonnancement du budget de l'ITIE Gabon au Secrétaire Technique Permanent**, responsable de l'organe exécutif du groupement d'intérêt. En effet, au regard des autres attributions dévolues à la Présidente de l'ITIE Gabon, il aurait été judicieux de la décharger de la fonction d'ordonnateur. Une telle posture lui permettrait d'assurer plus efficacement la coordination du GI-ITIE Gabon, la supervision et le contrôle des activités du Secrétariat Technique Permanent.

A cette proposition, les autres membres du GMP ont rejeté cette idée mettant en avant que la gestion financière de ITIE Gabon ne rentre pas dans le champ de compétence du Secrétaire Technique Permanent.

• **Règlement Intérieur**

Le projet de règlement intérieur constitue le second texte soumis à l'appréciation des membres du GMP. Ce document essentiel pour le fonctionnement de l'ITIE Gabon a été passé en relecture avec des commentaires et propositions des membres du GMP visant à enrichir le texte initial.

Le texte a été modifié, sur recommandation du GMP et restructuré afin d'avoir d'une part, les obligations applicables aux membres du GMP et d'autre part, aux personnels de l'ITIE Gabon. La structuration adoptée est établie ainsi qu'il suit :

- Préambule
- Chapitre Premier : Des dispositions générales
- Chapitre II : Des dispositions relatives au Groupe Multipartite
- Chapitre III : Des dispositions relatives aux personnels de l'ITIE Gabon
- Chapitre IV : Des dispositions Finales

• **Projets d'arrêtés**

Les projets d'arrêtés discutés par les membres du GMP ont fait l'objet de commentaires et modifications.



Les projets d'arrêtés ont été examinés en totalité. La structuration de chaque texte a été adoptée par les membres du GMP. Il convient de préciser que seuls les montants relatifs aux frais de mission, aux salaires et aux jetons de présence à allouer aux membres du GMP et aux personnels de l'ITIE Gabon restent à être adoptés. Aussi, la Présidente s'est-elle engagée à proposer des tarifications qui devraient être soumises au GMP pour examen, amendements éventuels et adoption lors de la séance de travail consacrée au budget prévue dans les tous prochains jours.

c) Budget

La question du budget étant primordiale, les membres du GMP ont procédé à des simulations visant à équilibrer ledit budget avec pour objectif de le rendre cohérent avec les activités à venir de l'ITIE Gabon.

Le montant alloué à l'ITIE Gabon dans la loi de finances rectificative n'étant pas connu, les membres n'ont pas pu se prononcer sur la question budgétaire. Ainsi, aucun consensus n'a été trouvé, les membres du GMP, sur proposition de la Présidente, ont décidé de programmer une séance de travail spécifique pour débattre des questions budgétaires de l'ITIE Gabon.

Dans l'optique de faciliter les travaux à venir, la Présidente a souhaité que les membres du collège de l'administration publique se rapproche de leurs mandants afin de recueillir des informations susceptibles de faire avancer nos échanges.

d) Plan de travail

S'agissant du plan de travail, la Présidente a rappelé aux membres du GMP que le plan de travail de chaque collège doit fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE en phase avec les principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales dans le cadre des industries extractives.

Les travaux se sont poursuivis en ateliers au cours desquels chaque collège a pu débattre des objectifs de chaque action devant être menée par lesdits collèges. Lesdits travaux devaient être envoyés par mail à la permanence pour compilation avant d'être envoyés à Oslo.

4- Divers

Au terme des travaux, les membres du GMP ont convenu d'adopter le consensus dans le processus de prise de décision, ce qui implique un vote pour chaque collège ; le vote par personne étant proscrit.

Toutefois, pour garantir la représentativité de chaque collège, **ce vote n'est valable que si la moitié au moins des membres du collège est présente.**

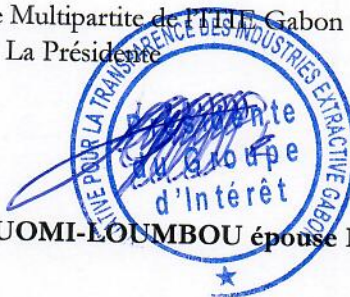
A toutes fins utiles, il faut préciser que cela ne prive pas chaque membre du GMP de sa liberté d'expression pendant les sessions.

Monsieur Petit-Lambert OVONO a fustigé les absences répétées de certains membres du GMP aux sessions ordinaires et autres réunions en cellule restreinte notamment ceux du secteur privé et de l'administration publique. Il a préconisé la démission de ses membres et leur remplacement en vue d'éviter au Gabon les difficultés passées.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a remercié les membres pour leur contribution et a clos les travaux de la session ordinaire du GMP ITIE Gabon à 17 heures.

Fait à Libreville, le 25 juin 2021

Pour le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon
La Présidente



Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY

ℱ